**CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’ASPRI**

**Lundi 20 janvier 2020.**

**Maison du temps libre à Palavas les flots.**

 La réunion est ouverte à **18h00** en présence de dix huit personnes. Au cours de la réunion, huit questions seront abordées.

**Question 1.**

**MODERNISATION ET AGRANDISSEMENT DE MAERA**

 Il est fait état de la contribution à l’enquête Publique déposée en **juillet 2019 à Lattes**. Il est évoqué l’avis émis par Messieurs **Jean ARMENGAUD** et **Pierre BALLAND** le **24 mars 1997** pour le Ministre de l’Equipement et le Département et qui était beaucoup plus nuancé que l’optimisme officiel sur les conséquences des rejets de l’émissaire en mer.

 Ils demandaient que le milieu marin soit pris en compte avec le même souci de préservation que les étangs, les fleuves, les plages, **23 ans** après la réalité donne raison à ces deux experts, puisque dans un rayon très important autour de la sortie de l’émissaire, la situation devient très préoccupante à cause de l’accumulation anormale de limon depuis **4 ans** maintenant.

 Nous avons à nouveau demandé un contrôle automatique en continu en mer et un agrandissement des bassins d’orages évitant le rejet direct dans le Lez dès le moindre orage. Une lettre de **l’ASPRI du 14 juin 2019** adressée au Préfet évoquant la situation catastrophique faite à **l’ESAT** de Maguelone demande entre autres des mesures pour éviter le déclassement en catégorie **C** des eaux du **Prévost** ce qui n’autorise plus la vente des coquillages. Dans ce cadre il apparait approprié de prévoir la réalisation de martellières sur les communications de l’étang du **Prévost** pour le préserver des pollutions de l’amont lors des petites crues qui sont les plus dangereuses, la dilution étant faible. Pour les moyennes et grosses crues il faudrait bien sûr les maintenir ouvertes. Ce n’est en rien contradictoire et même complémentaire avec notre demande d’une porte à galandage empêchant l’eau des tempêtes de remplir le **Prévost**. Nous avons aussi demandé d’avoir connaissance des résultats du diagnostic sur l’état de l’émissaire, compte tenu qu’un soi-disant « **BUG INFORMATIQUE** » retarde l’agrandissement jusqu’à **2026** en principe. Quelle doit être notre position ?

 Pour une intervenante même avec un nouveau projet plus écologique comprenant l’arrosage des espaces verts de la ville et un rejet dans le Lez pour maintenir l’étiage, ils se serviront quand même de l’émissaire car il y aura trop d’eau à évacuer.

Pour d’autres intervenants il faut développer les ouvrages pour stocker l’eau, c’est très important pour avoir le temps de la traiter.

Pour éviter les fuites, l’émissaire pourrait être rengainé à l’intérieur.

Il est proposé une station d’épuration en aval de **MAERA** pour nettoyer le Lez par filtration. Cela existe ailleurs.

Il est proposé par un intervenant d’écrire au Maire pour que la **CEREMA** qui est un organisme qui s’occupe de l’autosurveillance des stations d’épuration fasse une étude globale des risques.

Une intervenante indique que le Maire doit intervenir auprès du **Pays de l’Or** qui est en charge de la compétence eau.

Il est évoqué des mesures conservatoires pour que Palavas ne soit pas infecté dont entre-autre, un barrage en toile PVC sur le Lez qui laisse passer l’eau et retient les matières organiques en suspension lors d’orages avec l’émissaire.

Si les boues en mer viennent sur le littoral il peut y avoir un risque. Une étude de courantologie par le **CEREMA** devrait être demandée.

**L’ARS** qui s’occupe de santé publique devrait être sollicitée pour effectuer des prélèvements.

La députée de la circonscription, les sénateurs, les députés européens devraient être saisis pour leur demander d’assister à une prochaine réunion.

**Question 2.**

**SCHEMA GENERAL ET ETUDE GLOBALE POUR LA PREVENTION DES INONDATIONS**

 Notre intervention auprès du département accompagnée de la Motion votée à l’unanimité lors de notre dernière assemblée générale par **164 présents** ou représentés, nous a permis de recevoir la réponse qu’une étude hydraulique est en cours qui devrait aboutir à un programme d’actions éclairées par des analyses multicritères, le tout intégré au **PAPI III**. Ces magnifiques intentions sont dans la même lettre contredites par l’annonce de solutions au cas par cas, ce qui est le contraire d’un schéma général pourtant rendu nécessaire par les vases communiquant. Cependant même à portée limitée on avance quand même puisqu’il y a maintenant une étude hydraulique pour la protection de **Palavas.**

**Question 3.**

**PORTE DE CARNON**

 Le préfet nous a écrit qu’une étude allait être entreprise. Mais c’est une étude sur le devenir de la pollution dans la sédimentation, ce qui n’a rien à voir avec l’évacuation de la sédimentation pour laquelle nous sommes intervenus. Encore une fois on ne répond pas au besoin. Nous venons d’intervenir auprès du **SYMBO** pour une étude complémentaire concernant l’évacuation des sédiments. Le président de la communauté des **Pays de l’Or**, le préfet et le département ont aussi été saisis.

 Plusieurs intervenants proposent un courrier public adressé au département, à la région, aux députés, à la presse, aux revues scientifiques ainsi que la revue histoire. Les aménagements pour l’évacuation des eaux et des sédiments peuvent être intégrés dans les évolutions du littoral à travers le temps. Une intervention auprès du **Ministère de la Mer et de l’Environnement** est évoquée pour la mise en place d’une mission Ministérielle pour l’évacuation des eaux et des sédiments sur le littoral Méditerranéen. Des actions locales qui pourraient être intégrées dans un plan d’ensemble ou un schéma directeur pour plus de cohérence et d’efficacité.

**Question 4.**

**TRAVAUX DE LA MOSSON (2eme tranche).**

 Il s’agit de l’achèvement des travaux de rehaussement des berges de la rivière à l’aide d’une digue sur chaque rive et de la réalisation d’un nouveau déversoir de crues sur l’étang de **l’Arnel.**

 Nous avons déposé notre contribution à l’enquête publique réclamant un pont au chemin du **Pilou**, une protection des **Cabanes de l’Arnel**, une porte au **grau du Prévost** et la prise en compte de **Palavas** qui est complètement ignoré par l’étude préalable.

**Question 5.**

**ENTRETIENS AVEC DES SCIENTIFIQUES DU SYBLE ET DE LA METROPOLE**

 Comme d’autres associations nous avons été écoutés sinon entendus par les scientifiques du **SYBLE** et une consultante indépendante pour la métropole dans le cadre du **GEMAPI**. Nous avons pu faire connaitre les préoccupations et les propositions des gens du littoral pour faire face aux enjeux qu’il convient de résoudre. Il a été rappelé dans les simulations sur l’impact des ouvrages, de tenir compte des vases communiquant. Ce qui n’est pas le cas jusqu’ici avec une éventuelle porte au Prévost.

**Question 6.**

**FERMES EOLIENNES EN MEDITERRANEE**

 Qui sont les investisseurs ? A qui sera vendu l’électricité ? Quelles incidences sur la ressource naturelle ? Qu’en pense **IFREMER**? Pourquoi pas un investisseur public ?

 Il y a au moins trois types de questions **Economique, Ecologique, et Sociale**. Pourquoi ne pas demander que le projet nous soit présenté avec les arguments institutionnels et avec les arguments des associations en opposition.

 **Quelle peut être notre position ?**

 Sur ce sujet les différents intervenants pensent bien qu’il s’agit de la mer, que ce n’est pas trop dans les compétences de **l’ASPRI** puisque c’est la protection contre les inondations et la qualité de l’eau qui apparaissent dans nos statuts.

 Un intervenant fait aussi remarquer qu’une éolienne en mer produit beaucoup plus qu’une éolienne à terre sans commune mesure.

 Une intervenante membre d’une association contre les éoliennes à terre propose pour information être disponible, si on le souhaite, pour faire un jour une présentation de la différence des projets entre éolienne en mer et à terre.

**Question 7.**

**PREPARATION DE L’ASSEMBLEE GENERALE 2020 DE L’ASPRI**

 Il est proposé la diffusion d’un film, ce qui pourrait être très attractif, sur les travaux de protection réalisés depuis plus d’un siècle au **Pays-Bas** qui par endroit se retrouve jusqu’à **moins 77** **mètres** en dessous du niveau de la mer.

Qui s’occupe d’effectuer les recherches ?

Les intervenants se retrouvent autour de l’idée que les **Palavasiens** ne connaissent pas les interventions que fait **l’ASPRI** au regard des dangers et des problèmes qui se posent. Il convient selon eux de les informer avec un matériel plus approprié que l’invitation habituelle pour l’Assemblée Générale. Ils évoquent une double page avec des photos dont le cordon littoral étroit sur lequel se trouve Palavas avec d’un côté la mer et de l’autre les étangs.

 Dans un premier élan **6 personnes** se déclarent volontaires pour participer à un groupe de travail pour faire une information explicative pour la population. Une date est retenue ce sera le **24 février 2020**. Il est aussi retenu l’idée de plancher pour organiser en **2021** un repas festif avec des stands associatifs et un débat ouvert au public.

 Plusieurs intervenants demandent que les élus soient invités à l’Assemblée Générale. La Députée de la Circonscription, le Département, la Région, la Métropole, le Maire de Palavas.

**Question 8.**

**QUESTIONS DIVERSES**

 Une intervenante présente son intervention écrite pour des avaloirs à Carnon car l’absence de ceux-ci provoque des ravinements importants de la chaussée. Pourtant la loi demande qu’il existe dans les communes un plan du pluvial. Sans être aussi grave l’Avenue de saint Maurice manque d’avaloirs.

20h00 fin de la réunion.

Le président.

Jean Pierre MOLLE